

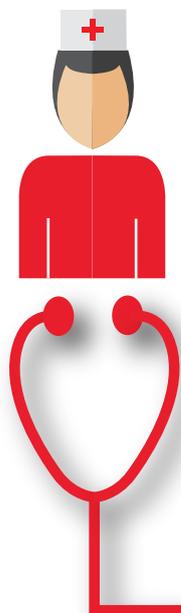
## POUR UN SERVICE INFIRMIER AMBITIEUX AU SERVICE DE TOU-TES LES ÉLÈVES ET ÉTUDIANT·ES

EXIGEONS DES CONDITIONS DE TRAVAIL QUI PERMETTENT UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ.

LA PROMOTION DE LA SANTÉ A BESOIN D'UN SERVICE INFIRMIER ET DE MOYENS CONSÉQUENTS POUR CONCOURIR À LA RÉUSSITE ET À L'ÉPANOUISSEMENT DES ÉLÈVES ET DES ÉTUDIANT·ES.



Au sein de la mission de promotion de la santé en faveur des élèves, les infirmier·ères subissent depuis de nombreuses années un manque d'ambition et une rationalisation des moyens



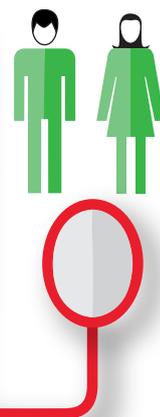
réorganisation des secteurs dans un contexte de carence de la médecine scolaire

infirmier·ères face aux injonctions des chef·fes de service

élargissement des missions sans moyens

démultiplication, voire glissement des tâches

manque de reconnaissance de l'expertise professionnelle



## LA CGT Éduc'Action revendique :

**LA CRÉATION D'UN SERVICE INFIRMIER AVEC HIÉRARCHIE FONCTIONNELLE NI SOUS L'AUTORITÉ DES MÉDECINS NI SOUS CELLE D'UN·E CHEF·FE D'ÉTABLISSEMENT**

⦿ Pour une harmonisation des pratiques professionnelles et la reconnaissance de la spécificité d'infirmier·ère scolaire et de l'enseignement supérieur, créons le rapport de force favorable à l'amélioration de nos conditions de travail.

**LA REVALORISATION SALARIALE ET L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT**

⦿ catégorie A type pour toutes et tous ;

⦿ abrogation du RIFSEEP (qui induit de la concurrence et de l'arbitraire), intégration des indemnités dans le traitement de base ;

**DES CONDITIONS DE TRAVAIL PERMETTANT D'EXERCER L'ENSEMBLE DE NOS MISSIONS**

⦿ en EPLE un nombre suffisant d'infirmier·ères afin de couvrir la totalité du temps scolaire et d'hébergement ; création de postes en nombre suffisant pour permettre l'intervention des infirmier·ères dans tous les cycles du premier degré ;

⦿ création de pôles de titulaires remplaçant·es pour en finir avec la précarité des contractuel·les ;

⦿ formation continue et qualifiante ;

⦿ 75% du temps de travail en présence des élèves ou des étudiant·es, 25% pour les autres activités ;

⦿ le strict respect des textes, aucune interprétation ne doit permettre de pallier le déficit en professionnel·les de la médecine scolaire.



La CGT s'est toujours opposée aux ordres professionnels.

Nous refusons de confier des missions régaliennes (formation, régulation, contrôle, discipline) à une structure privée et payante. C'est une privatisation de service public.

Hors de question de prêter serment pour se voir imposer de nouvelles règles de conduite qui entérinent la soumission du personnel infirmier à leur environnement professionnel et à leur métier.

**CGT Éduc'Action**

263 rue de Paris  
case 549 - 93515  
Montreuil cedex

01.55.82.76.55  
unsen@ferc.cgt.fr  
www.cgteduc.fr